La Semaine Agricole

La Fièvre aphteuse

Pendant que le Parlement s'efforce de résoudre les plus graves problèmes de la politique générale, les directions de nos ministères ne se préoccupent peut-être pas suffisamment de faire aboutir les lois les plus pratiques et les plus urgentes.

C'est ainsi que la fortune nationale se voit souvent menacée dans ses éléments les plus essentiels, alors qu'une simple disposition législative suffirait à la sauvegarder.

En matière d'agriculture surtout cette apathie est malheureuse, et nous en trouvons la preuve dans la lâcheuse absence de prescriptions qui laisse constamment, depuis 1898, nos autorités départementales impuissantes devant le retour périodique des épizooties.

Allons-nous, par incurie, revenir aux mauvais jours de 1899, de 1900, et surtout de cette année 1911 au cours de laquelle la fièvre aphteuse, plus intense que jamais, ravagea soixante départements, et coûte à notre agriculture un nombre incalculable de millions ?

Pas une nombreux de contamination venant d'être signalés à Rouen, aux environs d'Elbeuf, dans l'Oise, dans l'Eure et jusque dans le pays de Bray.

Certes, les fonctionnaires de notre service d'hygiène vétérinaire et, en particulier, ceux de la Seine-Inférieure, n'encourent aucune critique ; mais tous, si compétents et si dévoués soient-ils, sont bien obligés de rester les bras croisés devant le fléau, ou, ce qui revient au même, de le combattre par des moyens totalement inefficaces.

Car il faut que tout le monde le sache : il *n'existe actuellement aucun remède contre la fièvre aphteuse.*

Est-ce à dire que les efforts de la science, en ces dernières années, soient restés absolument vains ? Il serait injuste de l'affirmer. Certaines méthodes curatives ont donné de bons résultats partiels, en enrayant le mal. Mais enrayer le mal n'est pas le supprimer.

On a créé serum sur serum, expérimenté spécifique sur spécifique, sans qu'il fût possible d'établir non pas l'infaillibilité, mais simplement la supériorité de l'un d'entre eux. Les savants, les bactériologues ont tout essayé ; et quelques-uns ont pu croire sincèrement qu'ils avaient réussi. Ils se sont trop hâtés de proclamer l'excellence de leurs méthodes, qui parfois ont causé autant de déstructions que les mixtures des empiriques.

A la vérité, si l'on sait depuis longtemps que la fièvre aphteuse est une maladie microbienne, on n'a pu jusqu'ici se rendre maître de son bacille en dehors de l'organisme. C'est un microbe que les filtres ne retiennent pas, et d'une telle ténuité qu'aucun microscope ne permet de l'apercevoir. Dans les conditions actuelles de la science, il n'est pas cultivable ; d'où l'impossibilité d'obtenir le serum idéal, le bon serum, celui qui guérit en immunisant.

Des professeurs de l'Ecole d'Alfort, en inoculant du virus à des bêtes précédemment guéries d'une atteinte aphteuse, constatèrent que plusieurs d'entre elles étaient devenues réfractaires. On recommença les inoculations, puis on injecta à d'autres bovidés le serum obtenu ; l'immunité ne fut que temporaire, elle ne dura pas même six mois.

Le professeur Lœffler, à qui le gouvernement allemand accorda de très gros crédits annuels pour poursuivre ses recherches sur la fièvre aphteuse, fut longtemps l'apôtre de la vaccination. Il compta de nombreux disciples en France, et l'on vaccina, vaccina... Mais autant de centres de vaccination, autant de centres nouveaux d'infection, car vacciner n'est efficace, a écrit le savant Kellée dans le journal *Le Temps*, « que si on en opère au moins se développe à la suite de l'intervention ». Or, créer un aphte, c'est « alimenter au titre de la vaccination les sources de la virulence », ou, en termes moins doctes, c'est risquer de propager le mal. Sauver une bête malade les prix de plusieurs bêtes saines, voilà un jeu qui vraiment ne vaut pas la chandelle. Le système de la vaccination fut abandonné et le professeur Lœffler lui-même dut en faire son deuil.

Un jour, en eut un espoir. Le docteur Doyen annonça qu'il avait découvert un traitement préventif arrêtant l'évolution de la maladie pendant la période d'incubation ou quand apparaissent les lésions locales (plaies et aphtes de la bouche, des mamelles, etc.). Ce traitement consistait à introduire dans l'organisme des sujets exposés au mal, des « colloïdes phagogènes » composés particulièrement de peptones végétales.

Cette médication était déduisante ; elle nous ramenait presque à l'époque des philtres merveilleux composés à l'aide de simples. Il est regrettable que les essais officiels n'aient point corroboré les résultats publiés.

Pour que soit complète cette rapide revue des moyens employés dans la lutte contre la fièvre aphteuse, il faut aussi mentionner la thérapeutique externe. Toute la gamme des antiseptiques fut essayée sur les plaies : alun, goudron phéniqué, créosyl, formol, crésotol, sulfate de fer, acide sulfurique. Ils assainirent momentanément les parties lésées, mais ne mirent pas en fuite le microbe. M. Leclainche, inspecteur général, chef des services sanitaires au ministère de l'Agriculture, a démontré l'insuffisance des antiseptiques ; ayant lavé la bouche d'un bœuf malade avec une solution crésylée à 5 %, c'est-à-dire très concentrée, il recueillit, un quart d'heure après, de la bava de l'animal ; celle-ci bava était virulente.

Donc, pas de traitement antiseptique possible, pas de vaccin, pas de serum.

— Mais alors, objecterez-vous, pourquoi dans ces conditions, vous en prendre aux pouvoirs publics ?

Parce que d'eux seule dépend le salut.

On ne peut vaincre le mal, pour le moment du moins. Il convient en conséquence d'en circonscrire les foyers. Et l'on n'y arrivera que par l'abatage en masse des *sujets malades et des sujets vivant auprès des malades*, le « stamping out » des Anglais, des Américains et des Scandinaves, avec encerclement des endroits contaminés.

Or il faudrait, pour que l'abatage en masse devînt possible, que les propriétaires des animaux supprimés fussent indemnisés, mieux avant le malade. Le montant de cette *indemnité* devra être payé sur ayants-droit.

Une loi a été votée dans ce sens par la Chambre, le 13 avril 1911, qui contient cet article : « Il est alloué aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de fièvre aphteuse la totalité de la valeur d'avoient ces animaux plus tard deux mois après la production de la demande du propriétaire ».

Malheureusement, cette loi n'a pas encore été ratifiée par le Sénat. De sorte que la fièvre aphteuse peut exercer ses ravages : on la laissera passer tranquille, tous les troupeaux de France seront alors quand elle le voudra.

Espérons que M. Clémentel obtiendra le vote de la loi préservatrice au Luxembourg — les sénateurs consentiront, en pesant, prendre toutes les sûretés nécessaires pour que l'indemnité spécifiée ne puisse jamais, selon le principe des assurances, conférer un bénéfice.

G. BOUCTOT,
Député de la Seine-Inférieure.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit naturel

A. W. — Nous voyons avec plaisir que l'article de notre collaborateur Bertel a produit ses fruits, mais nous ne pouvons ici donner des renseignements sur la solvabilité de tête de tête de faits exactitd équivoques. Ce serait chose trop grave et pleine de délicatesse. La « Petite Correspondance » est rigoureusement fermée aux renseignements financiers.

B. B. à Lilla — Nous ne pouvons répondre à votre question, notre collaborateur Bertel a traité d'une façon générale de la vente à crédit des valeurs de bourse. Il s'est gardé de viser nominativement aucune société, nous devons lui l'imiter car la « Petite Correspondance » est rigoureusement fermée aux renseignements financiers.

Un vieux lecteur C. I. — 1° Le titulaire ne saurait se toucher le petit convoyeur et s'intervienir pas au bail ; 2° Il est évident que le titulaire ne peut disposer du débit que de son vivant, mais comme les titulaires de bureaux de tabac ne les tiennent que rarissent eux-mêmes, il s'en suit, qu'en fait, les locataires demeurent continuels généralement, d'autant plus que pour tenir un bureau de tabac, il faut être agréé par l'administration.

Un lecteur du Progrès. — Il est trop tard pour faire des versements rétroactifs de taxes à profiter des avantages de la période transitoire. On a prorogé successivement les délais de prorogation jusqu'au 1er janvier dernier, vous n'en avez pas profité. D'autre part, vous n'avez pas de patron, c'est donc à tort que vous avez été inscrit comme assuré obligatoire, vous ne pouvez être qu'assuré facultatif, il faudra faire rectifier votre inscription et comme vous ne pouvez être considéré comme ayant versé depuis la mise en application de la loi vous subirez fatalement un très fort déchet dans la liquidation de votre pension. Vous êtes victime de votre inertie ; nous avons suffisamment eu journal averti les négligents.

Maître D.

Programme des Spectacles

AU GRAND THEATRE

Ce soir, au Grand Théâtre, à 6 heures et demie précises, avant-dernière représentation de la saison théâtrale et pour les adieux de la troupe du drame : « Les Misérables », drame à grand spectacle, en 5 actes, 3 époques, 2 parties et 15 tableaux, chef-d'œuvre de Victor Hugo. Le spectacle sera terminé par « Le Billet de Logement », vaudeville en 3 actes. Vu son importance, le spectacle commencera à 6 heures et demie précises.

Mardi, soirée de gala en bénéfice de M. Dupuis, 1er chef d'orchestre, avec la concours des Orphéonistes Lillois, du Cercle Berlioz, des artistes et des orchestres des théâtres municipaux. Cette soirée servira d'adieux définitifs à la troupe d'opéra-comique.

AU KURSAAL

Ce soir, soirée de gala avec le concours des artistes de l'opéra-comique et du ballet dans la revue « A E OU U Ç A », représentation qui aura lieu au profit de la caisse de l'Association des Journalistes du Nord.

Mardi, Tournée Dranem.

OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à prix réduits à 4 heures ; soirée à 8 heures 3/4.

La programme de cette semaine est très intéressant, très amusant et très varié. On donne : « Les Chemins de la Destinée », grand spectacle du Pathécolor en 2 parties ; « Le Mensonge de Ronald » ; « Les Exercices de l'Ecole militaire de Joinville » ; « La Chasse au Tigre au Tonkin » ; « La Course Paris-Roubaix » ; « Les dernières inaugurations faites par M. Poincaré » ; De très bonnes scènes comiques, des voyages, etc., etc.

T. I. I. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

CINEMA DU GYMNASE, 7, place Sébastopol, Lille. — Salle spacieuse. — Sécurité parfaite.

Les samedis, dimanches et lundis, soirées à 8 heures et demie. Les dimanches, deux matinées, à 3 heures et à 5 heures et demie.

Programme renouvelé chaque semaine.

no.2231

DANCING PALACE

50 bis, Grande-Rue, Roubaix, à 1 minute de Mongy

La plus belle, la plus gaieuse des salles de music-hall de toute la région !

La plus brillante soirée a remporté le succès [illegible] du Casino Palace. Chaque soir, spectacle [illegible] les entrées [illegible] ; [illegible] Dancing Palace, [illegible] Mongy, [illegible] Roubaix, [illegible] Tourcoing, [illegible] Lille